

RETRAITES, LE GOUVERNEMENT NOUS MENT

(SAISON 1, ÉPISODE 1)



« La comptabilisation en points favorisera l'égalité de traitement de tous. »

FAUX

Valeur d'acquisition d'1 point
= 10 € cotisés
Valeur de service d'1 point
= 0,55 € de retraite chaque
année pendant toute la durée
de la retraite

La comptabilisation en points favorisera l'égalité de traitement de tous puisque chaque euro cotisé conduira à l'acquisition du même nombre de points pour tous les assurés, quels que soient l'activité professionnelle, le statut ou la forme de l'exercice.

validation d'un trimestre, dans le système actuel, exige d'avoir cotisé au moins sur une assiette de 150 SMIC horaire. Désormais, chaque euro cotisé comptera pour la retraite et permettra d'augmenter le montant de la retraite. Ce sera un mode de calcul plus avantageux pour les personnes connaissant des carrières plus difficiles avec des périodes de travail courtes ou hachées.

La comptabilisation en points permettra de valoriser l'ensemble des périodes d'activité des assurés, là où la



Chaque euro cotisé donnera le même le nombre de points à l'achat.

Mais ces points n'auront pas la même valeur selon l'année où la personne partira :

- le point vaudra 0,55 euros à 64 ans,
- mais seulement 0,495 euros en partant à 62 ans qui sera l'âge légal.

Possible pour ceux et celles qui auront assez de points à 62 ans... ou assez de santé pour aller jusqu'à 64 ans voire plus... Il y aura « ceux qui ont réussi » et qui « auront une belle retraite », « ceux qui ne sont rien »...



Et puis, les travailleur-ses indépendant-es ne cotiseront pas pour les mêmes montants.

Et pour ceux et celles qui n'ont pas les moyens de cotiser beaucoup, les salarié-es à temps très partiel (dont un grand nombre de femmes) ou les travailleurs et travailleuses ubérisé-es : il faudra avoir un salaire brut d'au moins 6018 € par année pour accéder au minimum de pension. Donc chaque euro ne sera pas vraiment pris en compte pour accéder au minimum de retraite.



Alors, qu'est ce qu'on veut ?

Il faut tirer les droits vers le haut et prendre des mesures qui favorisent l'égalité hommes-femmes :

- en ne prenant en compte que les meilleures années de la carrière ou la dernière rémunération ;
- en permettant à tous et toutes un départ à 60 ans, au plus tard, et en prenant en compte la spécificité des pénibilités ou des situations professionnelles ;
- en partant avec une retraite équivalent à 75 % des meilleures années, ou du dernier salaire, et rien en dessous du Smic.

Union
syndicale
Solidaires

**LE 5 DÉCEMBRE ET APRÈS,
TOUTES ET TOUS ENSEMBLE !**